

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2015



© Studio Bonnardot

EDITO

## Éditorial

En ce début juillet, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à toutes et à tous un bel été chaud et ensoleillé. Après ce printemps mitigé et orageux, j'espère que nous aurons une belle saison estivale et que, surtout, nous éviterons les mésaventures liées aux intempéries de l'année dernière.

Après l'effervescence de ce début d'année, ce temps propice aux rencontres et à la détente devrait nous permettre à tous de recharger nos batteries et de ramener de la sérénité dans les débats sur l'avenir de notre commune ainsi que de notre bourgeoisie.

Je constate en effet que les médias ne sont pas toujours objectifs dans le compte rendu des séances ou des situations réelles. Vétroz en fait actuellement l'expérience, puisque, tout au long de ce 1er semestre, j'ai comme vous rarement eu l'occasion de lire des articles ou d'entendre des interviews présentant les éléments positifs mis en place par la commune, lesquels sont pourtant nombreux. Par contre, la mise en avant de querelles ou d'interprétations pas forcément toujours fondées ont largement alimenté la chronique et, pour ma part, n'apportent pas grand-chose à l'amélioration de votre quotidien.

Je souhaite que malgré la chaleur escomptée pour cet été, les esprits eux vont se rafraîchir et permettre d'aborder sereinement les échéances qui nous attendent et de finaliser les grands projets encore en cours sur notre territoire.

Durant cette période, l'exécutif profitera d'un agenda relativement plus léger afin de trouver des solutions à long terme en ce qui concerne le Relais du Valais, et peut-être que, contrairement à ce que certains voudraient laisser croire, ce ne sera pas la bourgeoisie qui sera redevable envers la commune.

Dans l'attente des considérations neutres et des réponses aux questions posées, je ne veux pas entrer dans ce jeu et créer la polémique. Je vous demande de faire confiance au bon sens de l'exécutif et d'attendre les propositions qui seront faites avant la fin de l'année.

Pour le reste je vous laisse prendre connaissance des diverses informations contenues dans cette édition du Vétrozspective, sur les divers objets de la vie villageoise et les décisions prises lors du 2ème trimestre 2015, mais aussi la présentation des comptes 2014 de la Municipalité qui ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil Général.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension par rapport aux nuisances engendrées par la troisième étape de réfection de la route cantonale durant cet été et me réjouis de vous retrouver toutes et tous en pleine forme lors de la fête de la Madeleine.

Excellent été et bonnes vacances.

*Stéphane Germanier, Président*

### DANS CE NUMÉRO

Parrains - Marraines : témoignages .....	2
Intégration : apprendre le français .....	3
Le 31 juillet à Conthey c'est fou ! .....	4
Mise en garde - feux d'artifice .....	4
Bibliothèque - horaires d'été .....	5
CMS - service des bénévoles .....	6
Association «Les Coteaux du Soleil» .....	7
Ecoles : plan de scolarité 2015-2016 .....	8
«Oyez, oyez, gentes damoiselles et gentils damoiseaux ! » ...	9
À la belle saison: quelques gestes pour le bien de tous .....	10
10ème anniversaire du jumelage Beaumont-lès-Valence/Vétroz .....	11
Fête patronale et paroissiale la Madeleine .....	12
Agenda des manifestations .....	13
Jeunesse : activités été 2015 .....	14
Réseau biodiversité Ardon et Vétroz .....	14
Statistique des constructions 2014 .....	15
Avis de la Municipalité .....	15
Équipement des routes - planification générale .....	16
Décisions du Conseil municipal - 2ème trimestre 2015 .....	17
Comptes 2014 .....	18 - 19

# MARRAINES - PARRAINS CULTURELS

*Un projet qui enrichit les liens sociaux*

Les marraines et parrains de Vétroz ont une envie de partage et d'accueil à revendre et sont prêts à accueillir de nouveaux arrivants sur la commune ou toute personne ayant envie de rencontrer des personnes "du coin".

Ils sont vétrozains, d'ici et d'ailleurs, et ont tous à cœur de pouvoir apprendre de l'Autre tout en rendant service, en facilitant l'intégration des Suisses comme des migrants. Quatre femmes et quatre hommes composent cette équipe. Parmi eux, Anne-Fleur, jeune maman qui s'est lancée dans cette aventure humaine pour "partager un moment convivial autour d'un café ou au détour d'une promenade".



Ce qui a tout de suite plu à Pascal, cet homme très impliqué dans la vie associative sociale et culturelle, est "de pouvoir vivre concrètement l'enseignement constant de la foi qui invite à ouvrir sa porte et son cœur aux étrangers et tisser des relations pour s'enrichir au fil des rencontres".

D'autres, comme Olga et Anina, ont vécu la migration et se réjouissent "de rencontrer et accueillir des personnes venant d'ailleurs".

Quant à Nicolas, président du Conseil Général de Vétroz, il lui "tient à cœur de participer activement à l'intégration et au bien-être de toutes et tous sur la commune".

Le rôle de ces bénévoles est en effet de faciliter la participation de leur parrainé(e) à la vie sociale de la commune au travers des rencontres ou activités sportives et culturelles par exemple, mais également d'apporter une aide administrative en lisant un courrier, en corrigeant un curriculum vitae ou apportant des renseignements complémentaires.

Vous l'avez donc compris, "marraines-parrains culturels" représente une aventure humaine qui promet bien des rencontres en toute simplicité.

*Pour le service de l'intégration  
Cynthia Epiney, déléguée à l'intégration*

# MARRAINES PARRAINS CULTURELS

UN PROJET QUI ENRICHIT LES LIENS SOCIAUX



*N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rencontrer nos marraines et parrains !*

*Cynthia Epiney(-Balet), coordinatrice du projet,  
cynthia.epiney@vetroz.ch*

*Commune de Vétroz, Service d'intégration, Rte de l'Abbaye  
31, 1963 Vétroz. 027 345 37 79*

# INTÉGRATION

## Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek  
imparare il francese *bartaan Faransiis* Изучение французского языка  
aprender frances

Apprendre la langue est le début de toute intégration !



Depuis la mise en place de cours de français à Conthey et à Vétroz il y a une année et demie, plus de 90 personnes ont déjà suivi ces cours. Le besoin d'apprendre la langue étant réel et confirmé par la fréquentation, l'offre des cours de français prend de l'ampleur et s'ouvre désormais sur le district de Conthey.

Ces cours, donnés à Ardon, Vétroz, Conthey et Nendaz, s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours de langue n'est pas accessible financièrement. Pour la période 2015/2016, le coût de l'inscription annuelle est de 70CHF (à payer en deux fois).

Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des quatre communes, suivent un cours par semaine, d'une durée d'1h30.

Du lundi au vendredi, différents niveaux de français sont enseignés (alphabétisation-débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les élèves puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne, trouver un emploi, etc. Planning des cours ci-dessous :

Jour de cours	Horaires	Niveau élèves	Lieu de la classe
Lundi	19h30 - 21h00	Moyen	Ardon, centre scolaire
Lundi	19h30 - 21h00	Moyen	Ecole, Haute-Nendaz
Mardi	19h30 - 21h00	Alphabétisation - débutant	Plan-Conthey, centre scolaire
Mardi	19h30 - 21h00	Moyen	Aproz, centre scolaire
Mardi	19h30 - 21h00	Avancé	Châteauneuf, centre scolaire
Mardi	20h00 - 21h30	Moyen	Vétroz, centre scolaire de Bresse
Mercredi	19h30 - 21h00	Avancé	Vétroz, centre scolaire de Bresse
Jeudi	19h30 - 21h00	Moyen	Vétroz, centre scolaire de Bresse
Vendredi	09h30 - 11h00	Moyen	Plan-Conthey, maison des jeunes

### Pour s'inscrire :

Mentionner : votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone

- par courrier à : Commune de Vétroz, Cynthia Epiney, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz
- par mail à : [cynthia.epiney@vetroz.ch](mailto:cynthia.epiney@vetroz.ch)
- ou par téléphone au 027/345.37.79 (présence lundi-mardi).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le numéro précité !!!

### Remise des attestations :

Jeudi 28 juin 2015, ce sont septante personnes qui ont reçu leur attestation de français. Durant cette cérémonie, simple et conviviale, les émotions étaient au rendez-vous. Les élèves ont témoigné avec courage et fierté de leur parcours dans l'apprentissage de la langue française. Pour eux, ces cours leur permettent d'améliorer leur français, mais représentent également un moyen d'intégration et de création de liens d'amitié.

Cette soirée était également l'occasion de remercier les enseignantes bénévoles pour leur magnifique travail, de se rencontrer et de fêter cette fin d'année tous ensemble.

*Pour la «Commission de l'intégration»*

*Olivier Cottagnoud, président*

*Cynthia Epiney, déléguée à l'intégration*



## LE 31 JUILLET À CONTHEY C'EST FOU !

Eh !!!

Le vendredi 31 juillet à Conthey et plus précisément sur la place de la Tour Lombarde au Bourg aura lieu la traditionnelle Fête nationale. Viens avec nous partager un moment sympathique et agréable dans une ambiance familiale et tout ça en musique avec la Persévérante, la Lyre ainsi que les Tambours de Conthey. Le groupe Ten Miles continuera sa tournée Contheysanne pour allumer le feu et faire monter la température.

Pendant ce temps, tu pourras te restaurer aux stands raclettes et grillades et bien sûr profiter des cantines : minérales, vins, champagne et tout le tralala pour passer un chouette et agréable moment. Ensuite à la nuit tombée suivra l'hymne national joué par les fanfares (bon toujours l'ancien bien sûr), suivi du discours de la Présidente de nos amis Blecs Géraldine Marchand-Balet.

Avant le méga bal avec l'orchestre 4 vallées, le coteau sera illuminé par un superbe feu d'artifice, dans le magnifique cadre de l'église de Saint-Séverin, préparé par notre artificier.

N'oublie pas que de 9h00 à 16h00 aura lieu le 3ème marché Lombard, exceptionnellement déplacé au Vendredi. Tu auras la possibilité de découvrir des produits régionaux ainsi que de te restaurer.

Au plaisir de te retrouver le 31 à la Tour Lombarde !

Suis les dernières informations sur la page Facebook de la manifestation : <http://www.facebook.com/31juilletconthey>

*Pour les communes de Conthey et Vétroz  
Michel Huser, vice-président de la commune de Vétroz*



## MISE EN GARDE

À l'approche des fêtes du 1er août, nous vous rendons attentifs que la manipulation d'engins pyrotechniques reste très dangereuse.



### DANGER D'INCENDIE DÛ AUX FEUX D'ARTIFICE

#### Dangers

Qu'il s'agisse d'un petit pétard ou d'une grosse fusée, il n'y a pas de feu d'artifice anodin. La manipulation imprudente et inadéquate de feux d'artifice provoque régulièrement des accidents avec de graves brûlures et des incendies de maisons et d'appartements.

#### Précautions à prendre

- Informez-vous lors de l'achat et lisez les instructions.
- Gardez les feux d'artifice hors de portée des enfants. Ne les laissez pas allumer que sous la surveillance d'adultes.
- N'allumez jamais de feux d'artifice à proximité immédiate de personnes.
- Lancez les fusées à partir d'une bouteille bien ancrée ou d'un tuyau.
- Ne fumez jamais à proximité de feux d'artifice.
- Attendez au moins cinq minutes avant de vous approcher d'un « raté », car il pourrait encore exploser. Arrosez-le d'eau.

Nous vous rappelons l'article 52 du règlement de police de Vétroz du 23 janvier 2008

#### Feu d'artifice

1. Il ne peut être fait usage de pièces d'artifice que dans des circonstances autorisées par l'Autorité et dans les lieux et emplacements expressément désignés par elle.
2. La vente au détail des engins pyrotechniques de divertissement est soumise à autorisation.
3. Cette autorisation doit préciser les conditions de commerce de tels engins.

EN CAS D'INCENDIE, UN SEUL NUMERO :

# 118

*Pour la Police municipale  
Sgt Claude Schöpfer, agent de police*



© Studio Bonnardot

## BIBLIOTHÈQUE HORAIRE D'ÉTÉ

Venez découvrir sur notre site : <http://vetroz-magnet2.bibliovs.ch>

- Chaque semaine notre coup de coeur
- Chaque deux mois notre liste de nouveautés
- Et régulièrement nos différentes animations

Belles lectures d'été !

*Pour la Bibliothèque de Vétroz  
Gisèle Philippoz, responsable de la bibliothèque*





## CENTRE MÉDICO-SOCIAL LES COTEAUX DU SOLEIL SERVICE DES BÉNÉVOLES

### Soutien aux familles

« Solidarité-Bénévole » est un service qui a pour mission principale de contribuer, le plus longtemps possible, au maintien à domicile des personnes âgées. Ses prestations s'adressent également aux personnes à mobilité réduite, isolées, qui n'ont pas la chance d'être entourées.

### Livraisons de repas à domicile

Grâce à une équipe de 40 bénévoles qui assurent des livraisons de repas à domicile dans les communes de Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson, les familles peuvent compter sur un soutien précieux. En effet, nous fonctionnons grâce à l'excellent travail des bénévoles de notre région que nous profitons de remercier pour leur générosité, leurs compétences et leur disponibilité tout au long de l'année.

Les livraisons ont lieu les lundis, mercredis et vendredis matins entre 9h et 12h. Les bénéficiaires peuvent recevoir des repas pour chaque jour de la semaine et cela **365 jours par an (Fêtes de fin d'année, période estivale, jours fériés inclus)**.

Les menus sont livrés froids et conditionnés sous vide. Ils sont à réchauffer au four à micro-ondes. Le cuisinier tient compte des allergies alimentaires et peut adapter les plats en fonction des besoins de chacun (repas mixés, régime sans sel, entre autres).

### Transports

Concernant les transports sanitaires, nous tenons à signaler que notre équipe est constituée de 7 personnes. Nous devons donc tenir compte d'une demande toujours croissante et de la complexité liée à l'organisation afin de satisfaire les nombreuses sollicitations que nous recevons. Les demandes doivent nous parvenir suffisamment à l'avance afin de pouvoir planifier, dans la mesure du possible, votre déplacement.

Afin de vous soutenir au mieux et assurer dans des conditions optimales ce service, nous recherchons des bénévoles pour rejoindre l'équipe déjà en place.

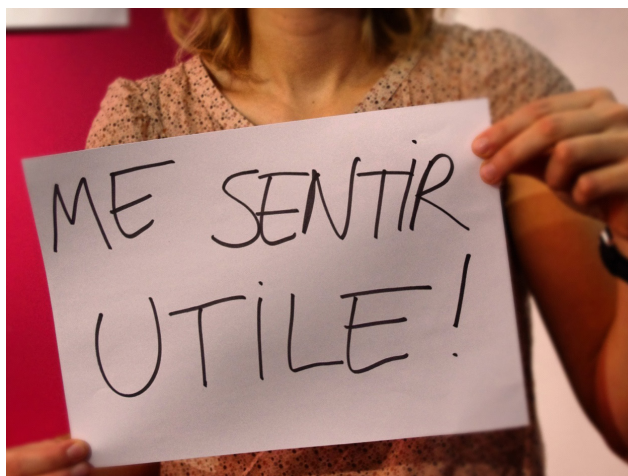
**Recherchons personnes motivées à venir renforcer notre équipe !**

Vous souhaitez offrir un peu de votre temps ?

Intéressé(e)s à rejoindre nos bénévoles ?

### Quelques qualités indispensables pour devenir bénévole

Etre à l'écoute, faire preuve de discrétion, être ouvert, prendre le temps et être disponible (vos disponibilités sont à déterminer lors de l'entretien avec la coordinatrice).



### Contact

Si vous souhaitez davantage d'informations sur le fonctionnement du service ou sur le bénévolat, vous pouvez joindre la coordinatrice responsable de ce secteur :

*Service des Bénévoles  
Ruelle du Collège 1, 1963 Vétroz  
Permanences : les lundis et les jeudis de 14h à 16h au  
027 345 37 09  
Responsable : Sandra Berthousoz*

**MERCI de la confiance que vous nous témoignez tout au long de l'année !**

*Pour le centre médico-social «Les Coteaux du Soleil»  
Sandra Berthousoz, coordinatrice des bénévoles*



## L'ASSOCIATION « LES COTEAUX DU SOLEIL » EN DEUX MOTS

L'association «Les Coteaux du Soleil» est une association reconnue sur le plan communal et cantonal. Elle fait partie de la Fédération valaisanne de parents d'accueil ; en partenariat avec le Service cantonal de la jeunesse.

Son but est de fournir des places d'accueil de qualité, dans des familles et pendant la journée pour les enfants de 0 à 12 ans.

Elle offre une sécurité\* pour les parents qui placent ou accueillent un enfant.

*\* suivi des familles assuré par une coordinatrice, subventions, assurances.*

Le plus du placement en milieu familial :

- création d'emploi de proximité par une activité qualifiée
- encadrement familial
- mode de garde souple : Sur planning / Horaires irréguliers
- des possibilités de garde de 6h30 à 20h

**Vous cherchez un lieu d'accueil pour vos enfants pendant vos heures de travail...**

Vous trouverez chez le parent d'accueil :

- un placement personnalisé,
- des familles suivies et reconnues.

Une rencontre avec la coordinatrice permettra de parler de vos besoins et attentes vis-à-vis de l'accueil de votre enfant.

Une intégration progressive dans la famille est prévue, afin que chacun vive en douceur cette aventure de placement et d'accueil.

**Vous désirez accueillir un ou plusieurs enfants chez vous...**

Quelques heures, une journée, à court ou long terme.

- Vous aimez le contact avec les enfants.

- Vous êtes soucieux de leur bien-être.
- Vous avez du temps et de la place.
- Vous êtes prêts à leur offrir un cadre familial harmonieux et sécurisant tout en bénéficiant d'un petit revenu.

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter la coordinatrice Torti Alexia le mardi, jeudi et vendredi matin au: 027/ 345.37.09

*Pour le centre médico-social «Les Coteaux du Soleil»  
Alexia Torti, responsable des parents d'accueil*



© Studio Bomardot



© Studio Bonnardot

## ÉCOLES PLAN DE SCOLARITÉ 2015 - 2016

Début des cours : jeudi 20 août 2015  
Fin des cours : vendredi 24 juin 2016

### Automne

début des congés : vendredi 16 octobre 2015 le soir  
reprise des cours : lundi 2 novembre 2015 le matin

**Immaculée conception**  
mardi 8 décembre 2015

### Noël

début des congés : vendredi 18 décembre 2015 le soir  
reprise des cours : lundi 4 janvier 2016 le matin

### Carnaval

début des congés : vendredi 5 février 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 15 février 2016 le matin

- Le mercredi 9 décembre 2015, les élèves ont les cours toute la journée, aucune dérogation ne pourra être acceptée.
- Les possibilités de congé, pour le regroupement familial à Noël, seront annoncées en début d'année scolaire.
- Les Règlements cantonaux concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire, du 14 juillet 2004, précise les procédures requises pour les dispenses, les congés et les absences.

Congés hebdomadaires :  
samedi toute la journée  
primaires : mercredi après-midi  
enfantines : mercredi toute la journée

### Pâques

début des congés : jeudi 24 mars 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 4 avril 2016 le matin

### Ascension

début des congés : mercredi 4 mai 2016 à midi  
reprise des cours : lundi 9 mai 2016 le matin

### Pentecôte

lundi 16 mai 2016

### Fête Dieu

jeudi 26 mai 2016



© Studio Bonnardot



# «OYEZ, OYEZ , GENTES DAMOISELLES ET GENTILS DAMOISEAUX !»

Le lundi 11 mai, au bois du Botza, les 76 élèves de 7H ont remonté le temps pour vivre une journée hors de leur quotidien scolaire. Au travers de huit ateliers, ils se sont plongés en plein cœur de l'époque médiévale.

## Au programme de la journée :

### CHEVALIER ET ESCRIME MEDIEVALE

Démonstration d'escrime médiévale par deux chevaliers et initiation au maniement de l'épée pour les enfants.

### RECIT ET MUSIQUE

Expression artistique avec des instruments de musique médiévaux. Chants, danses et jeux sur des contes de l'époque.

### LES ARCHERS

Présentation et démonstration des armes de jet : tir à l'arc et à l'arbalète.

### LA CHIRURGIE MEDIEVALE

Pratiques médicales de l'époque : traitement d'une blessure causée par une flèche.

### LE BLASON

Art héraldique : les enfants ont créé leur propre blason.

### LA COTTE DE MAILLE

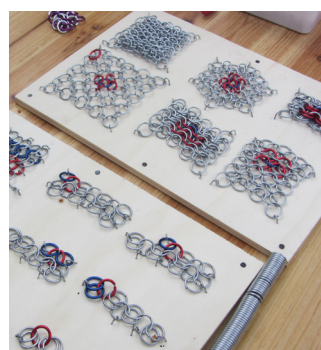
Confection d'un petit carré de maillage en fil d'aluminium.

### LES JEUX MEDIEVAUX

Présentation des jeux de guerre, de balles, de dames, de billes, de cerceaux et d'osselets.

### LE TRAVAIL DU CUIR

Confection d'une bourse en cuir et découverte de l'utilisation du cuir au Moyen Age.



Lors de cette immersion médiévale, les élèves ont pu vivre l'espace d'une journée l'Histoire et ils en garderont certainement un bon souvenir! Un tout grand merci aux huit animateurs passionnés, à Jean-Marc, accompagnant et aussi maître-rôtisseur de la journée, ainsi qu'aux autorités scolaires qui ont rendu possible cette aventure!

*Pour les Écoles de Vétroz  
Les enseignants de 7H*



## A LA BELLE SAISON: QUELQUES GESTES POUR LE BIEN DE TOUS

### Évacuation des ordures ménagères

Trop de personnes pensent encore qu'il suffit d'ouvrir le couvercle des Moloks pour vider toutes sortes de débris non emballés et surtout inappropriés à ce genre de collecteur.

Il est donc rappelé que vous devez mettre vos ordures ménagères dans des sacs à cet effet bien fermés. Les autres débris doivent être apportés à la déchetterie ECOBOIS, à la promenade du Rhône. Les déchets de tonte, les feuilles mortes et toutes sortes d'autres matériaux ne doivent pas être déposés dans les Moloks ni dans les écopoints, mais à la déchetterie ECOBOIS.

Un contrôle strict va intervenir prochainement et s'étalera sur plusieurs semaines afin de garantir la propreté de ces lieux. Toute négligence ou infraction sera sanctionnée d'une amende minimale de CHF 200.-.

Voir [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch) - onglet Administration / Déchets

### Promenades accompagnées



**LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC**

Voilà venu le moment de reprendre les bonnes habitudes et de ramasser systématiquement les crottes des chiens que ce soit sur la voie publique ou dans les cultures.

Nous vous rappelons que le règlement communal interdit de laisser pénétrer les chiens dans les cultures, les vignes, les champs ou les vergers sous peine d'amende. Les paysans se plaignent à juste titre de voir leurs champs souillés par les déjections des toutous. Le bétail est ainsi exposé à cette maladie appelée néosporose et de plus, il ne mange plus le foin contenant des crottes, ni les herbes souillées.

Là également le garde-champêtre va intensifier les contrôles et les propriétaires de chiens ne se conformant pas à ces règles seront tout simplement amendés

voir règlement de police art. 56 - [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch) - onglet Administration / Règlements

### Comportement en zone agricole



Petit rappel aussi pour les endroits où les signaux « Interdiction générale de circuler, excepté trafic agricole » sont apposés, il est clairement interdit aux promeneurs et aux propriétaires de chiens de s'y rendre en voiture et de laisser les chiens en liberté.

Des contrôles par la police municipale seront effectués ponctuellement pour faire respecter ces règles vu les nombreuses réclamations des paysans et des cultivateurs.

### Haies le long des voies publiques

Le thuya est aux Valaisans ce que l'érable est aux Canadiens, à la différence que nous n'avons pas encore réussi à en faire du sirop. Qui n'a pas une haie de thuyas ou de lauriers pour se cacher des regards indiscrets ?

Fort de ce constat, nous profitons de vous rappeler que l'art. 54 « Haies vives » du règlement communal des constructions fixe notamment les modalités d'entretien pour les arbustes situés le long des voies publiques.

Pour rappel, les points particuliers suivants :

- Au droit des carrefours, la hauteur des arbustes ne doit pas dépasser 80cm.
- Le long des routes ou des trottoirs communaux, les arbustes ne doivent pas dépasser 1.20m de hauteur dans un corridor de 90cm de large.
- Les hydrants doivent être visibles et accessibles en tout temps.

Ces mesures sont des mesures de prévention et de sécurité. Les carrefours sans visibilité adéquate sont propices aux accidents de véhicule. Les bords de routes peuvent cacher des sorties de véhicule ou des enfants, en règle générale ce ne sont pas les véhicules qui se font écraser. Finalement, en cas d'incendie de votre logement, vous serez ravi de la rapidité d'intervention des pompiers et de leur efficacité, s'ils parviennent à dégager assez rapidement la borne hydrante que souvent la haie de vos voisins cache si bien.

Pour ces raisons, des contrôles seront effectués pour faire respecter ces règles, et des remises en état seront ordonnées.

Administration communale de Vétroz





## 10 ANS DU JUMELAGE BEAUMONT-LÈS-VALENCE / VÉTROZ

Le weekend des 5-6-7 juin 2015 restera marqué dans les annales de la Commune de Vétroz et plus spécialement dans celles de l'Association du jumelage avec nos amis beaumontois!

Une trentaine de personnes avec une délégation communale se sont déplacées dans la Drôme provençale pour commémorer ce 10ème anniversaire.

Nos amis avaient prévu une grande première avec la visite de la caverne du Pont d'Arc, unanimement appréciée par les hôtes vétrozains.



La partie officielle a permis de faire connaissance avec les autorités locales, notamment le nouveau maire de la Commune, M. Prélon qui a remis la plaquette du 10ème anniversaire alors que la délégation vétrozaine échangeait un plateau en étain rappelant l'événement aux couleurs de la Commune, le tout agrémenté d'un magnifique berceau valaisan présentant les produits du terroir.



L'association du jumelage rappelle à chacune et chacun que les nouveaux adhérents sont les bienvenus et vous trouverez sur le site communal les adresses utiles.

*Pour le Conseil Municipal  
Michel Huser, vice-président*





## FÊTE PATRONALE DE LA MADELEINE

Mesdames, Messieurs, à vos agendas !

**La fête de la Madeleine** s'organise pour vous offrir un week-end aussi diversifié que convivial les 5 et 6 septembre 2015.

Les festivités commenceront le samedi par l'**univers interculturel** de Vétroz. En matinée, les communautés du village vous feront voyager à travers leurs plats culinaires et leurs histoires de vie. L'après-midi invitera les visiteurs à découvrir et à essayer des danses et musiques du monde, des expositions, des ateliers d'artisanat ainsi que des livres interculturels.

Le samedi soir, la tente dansera avec le **traditionnel bal** et se restaurera autour de grillades et raclettes. Les sociétés sportives, qui portent l'évènement, se réjouissent de fêter avec vous.

Enfin, le dimanche matin, **la messe sera chantée** par le chœur-mixte Sainte Marie-Madeleine, suivi de la procession et d'un apéritif musical animé par les fanfares et tambours de Vétroz. Dès midi, cette **journée familiale** proposera des jeux, des ateliers de bricolages ainsi qu'un tournoi de babyfoot

pour les enfants et adolescents jusqu'à 17h00. Une scène artistique sera ouverte à toute personne voulant présenter sa discipline.

Toute personne intéressée à faire une démonstration de chant, danse, jonglage, ou autre talent, le dimanche sur la scène ouverte, peuvent contacter l'animatrice socioculturelle Pénélope Bussien au 079 937 84 06 ou par mail à [penelope.bussien@vetroz.ch](mailto:penelope.bussien@vetroz.ch).

### Contacts et informations :

Comité de la fête : Stéphane Papilloud, 079 220 49 40, [stefpap@bluewin.ch](mailto:stefpap@bluewin.ch)

Univers interculturel : Cynthia Epiney, 027 345 37 79, [cynthia.epiney@vetroz.ch](mailto:cynthia.epiney@vetroz.ch)

Animatrice jeunesse : Pénélope Bussien, 079 937 84 06, [penelope.bussien@vetroz.ch](mailto:penelope.bussien@vetroz.ch).

*Pour le service de l'intégration en collaboration avec l'organisation de «la Madeleine»*

*Cynthia Epiney, déléguée à l'intégration*



# MANIFESTATIONS

## AGENDA 2ÈME SEMESTRE 2015

### JUIN 2015

- 4 Fête Dieu
- 5 - 6 75ème FC Vétroz aux Plantys
- 5 - 7 Déplacement de l'Amicale à Beaumont pour le jubilé du 10ème anniversaire.
- 7 Amicale à Nendaz – Fanfare Union
- 7 Sortie annuelle du Choeur-mixte
- 12 - 14 Festival de l'Union romande des Tambours à Carouge
- 13 - 14 Fanfare Union - Déplacement à Mervelier
- 14 Sortie de famille du choeur Enf'Ado
- 16 Soirée « profession passion»
- 17 Eliminatoires UBS Kid's Cup - CAV
- 18 60+ Sortie en car Val d'Aoste

### JUILLET 2015

- 10 - 12 TGV - Sortie de 3 jours au festival d'Avignon
- 19 - 25 Camp d'été des Scouts à Derborence
- 31 Fête nationale – Tour Lombarde

### AOUT 2015

- 7 - 11 Camp musical au Bouveret – Fanfare Concordia
- 8 - 14 Camp musical à la Loutze - Fanfare Union
- 11 Concert Fanfare Concordia - Place du Four ou salle paroissiale selon météo
- 15 Concert EMU – Place du Four ou salle Union
- 23 Sortie d'été CA Vétroz
- 23 Sortie d'été Ski Club
- 29 Fête de l'Amigne
- 31 Assemblée générale du FC Vétroz

### SEPTEMBRE 2015

- 2 Reprise des cours Uni Pop
- 5-6 Fête patronale et paroissiale de la Madeleine
- 10 Assemblée générale du Choeur-mixte
- 10 Sortie 60+ à Eclepens
- 12 Grimpe de Bédjuis, CAV
- 15 Soirée « Profession-Passion »
- 17-20 Camps de l'ATFVR des jeunes tambours à Grimentz
- 23 Assemblée générale APEV à confirmer

### OCTOBRE 2015

- 4 Loto Hélios
- 7 Assemblée générale VAG
- 10 Vente-échange APEV – Salle des Plantys
- 11 Loto FC Vétroz
- 13 Soirée « Profession-Passion »
- 14 Brisolée 60+ des 4 communes
- 18 Loto des Tambours
- 24 Brisolée de Beaumont les Valences

### NOVEMBRE 2015

- 6 Assemblée générale Ski Club
- 6 Assemblée générale Fanfare Union
- 6-7 Représentations théâtre et revue TGV à la salle de l'Union
- 7 Souper de la Fanfare Union - salle paroissiale

- 13-14 Représentations théâtre et revue TGV à la salle de l'Union
- 14 Choeur-mixte journée musicale - Salle paroissiale
- 20-21 Représentations théâtre et revue TGV à la salle de l'Union
- 20 Assemblée générale CAV et souper
- 21 Championnats valaisans de percussions à Brig
- 26 60+ visite guidée du musée de la nature de Sion et conférence sur la faune du Valais
- 27-28 Représentations théâtre et revue TGV à la salle de l'Union

### DECEMBRE 2015

- 5 Téléthon: Amicale des Sapeurs-pompiers de Vétroz
- 5 Championnats valaisans des solistes
- 8 Jubilaires de la Paroisse – Ardon
- 10 Table ronde « Profession-Passion »
- 12 Noël au village APEV
- 12 Saint-Nicolas des Scouts
- 12 Assemblée annuelle Fédération des fanfares FFLRC accueillie à Vétroz par l'Union
- 17 60+ Assemblée générale et repas de Noël
- 19 Concert de Noël des Fanfares & remise des mérites sportifs et culturels
- 26-29 Cours OJ - Ski Club
- A venir Soirée de soutien Hélios



# JEUNESSE

## ACTIVITÉS ÉTÉ 2015

10 - 15 août

17 - 19 août

Tous les après-midi  
15h00 - 17h00  
Au terrain des Plantys

# ACTIVITÉS

Sans inscription

Gratuit

Tournoi foot, atelier danse, tournoi basket, blind test musical, création de projet, atelier bricolage, jeux libres, discussions

Pénélope est présente pour proposer des activités, un lieu de rencontre et de discussions pour les jeunes de Vétroz

Ouvert aux 8 - 18 ans

Tu aimerais réaliser un projet ?

Contacte moi

Par téléphone 079 937 84 06

Par email penelope.bussien@vetroz.ch

Sur Facebook ASOV Vétroz



## RÉSEAU BIODIVERSITÉ ARDON ET VÉTROZ

Les communes d'Ardon et Vétroz, sur proposition des commissions agricoles communales respectives, ont lancé la démarche de la création d'un réseau écologique sur les deux communes. Ce projet est également soutenu par le canton du Valais.

En effet, avec la nouvelle politique agricole, la Confédération soutient par le biais des paiements directs la création de réseaux écologiques.

Les objectifs d'une mise en réseau sont tout d'abord écologiques avec la préservation ou restauration des milieux naturels existants, mais aussi socio-économiques, avec le soutien aux agriculteurs respectueux de la nature et la préservation de paysages attrayants avec une agriculture productive.

L'adhésion se fait sur base volontaire pour les agriculteurs. Les mesures concrètes sont discutées avec les exploitants avant d'être fixées. Les contributions supplémentaires pour les exploitants ne sont pas négligeables.

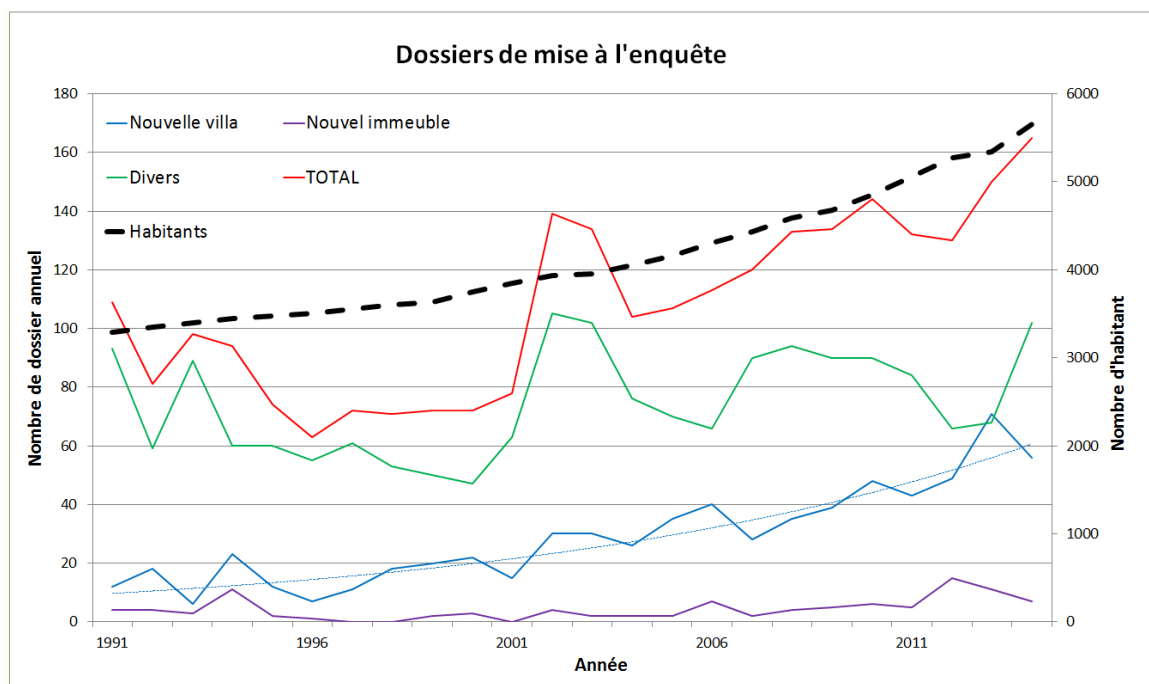
Une soirée d'information pour les exploitants agricoles d'Ardon et de Vétroz a eu lieu au mois d'avril. Un groupe de travail comprenant des agriculteurs et les conseillers communaux en charge de l'agriculture a été créé. Les bureaux Gren et Nivalp ont obtenu le mandat pour le suivi de ce réseau écologique.

En fin d'année, les agriculteurs intéressés seront invités à participer aux entretiens individuels. Par la suite, les contrats pourront être signés avec les exploitants agricoles et le réseau pourra démarrer en 2016.

Pour la «Commission agricole»  
André Fontannaz, président



# STATISTIQUES DES CONSTRUCTIONS 2014



Nombre de nouveaux immeubles depuis 1991 : 102

Nombre de nouvelles maisons depuis 1991 : 694

Pour le service technique  
Nicolas Berner, chef technique

## AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

En 2014, Vétroz a près de 5'700 habitants. Plus de 165 dossiers de mise à l'enquête ont été traités en commission des constructions, soit 10% de plus que l'année précédente.

Le tableau ci-joint indique que le nombre de nouveaux immeubles et villas a diminué de 82 à 63 constructions. En revanche, le nombre de transformation de locaux existants ou de pose de petits éléments annexes (cabanon de jardin, couvert, murs, clôture etc.) a nettement augmenté, passant de 70 à plus de 100 dossiers.

### AVIS

Le Conseil Municipal, réuni en séance du 02 juin 2015, a décidé de la nécessité de vérifier les niveaux d'implantation (radier) et de toiture pour chaque projet autorisé.

Lors de la demande de mise à l'enquête, les références altimétriques désormais sont exigées. La référence altimétrique sera définie sur place par le bureau de géomètre officiel, soit par un relevé topographique, soit par l'établissement d'un ou plusieurs profils du terrain.

La Commission communale des constructions donne les indications suivantes concernant les points de contrôles obligatoires récemment mis en œuvre :

- Participation du Service technique et des Travaux publics à la première séance de chantier, sur convocation les jeudis et vendredis après-midi.
- Présentation de la fiche technique des matériaux isolants livrés sur le chantier pour contrôle de la conformité avec le justificatif des mesures énergétique validé lors de l'autorisation.
- Présentation des plans à jour des aménagements extérieurs pour validation avant exécution.

Pour le «Commission des constructions»  
Michel Huser, président

## ÉQUIPEMENT DES ROUTES - PLANIFICATION

Vétroz compte de nombreuses routes agricoles, et près de 40km de routes desservant la zone à bâtir, incluant la zone artisanale et la zone industrielle. La majorité de ces routes de desserte est équipée de conduites d'eau potable et d'irrigation, ainsi que de canalisation d'eaux usées et d'eaux claires. L'équipement d'autres services incombent aux sociétés privées qui les gèrent : ESR, Sogaval, Swisscom, etc. Chaque année, la Municipalité prévoit à son budget une part pour la réfection des routes et en compléter l'équipement, conjointement avec les acteurs privés concernés.

Selon la législation en vigueur, toute Municipalité doit assurer l'équipement des zones à bâtir figurant sur son plan de zone, et ce dans un délai donné. Pour Vétroz, si presque l'ensemble des routes est équipé en adduction d'eau, le système d'évacuation des eaux n'est en revanche parfois plus conforme (système unitaire avec tout à l'égout, fosse septique, etc.). La mise en place d'un système séparatif (les eaux de pluies ne doivent pas être acheminées aux égouts) est exigé par la loi, afin d'assurer le bon fonctionnement de la STEP. Ces travaux d'équipement constituent alors une priorité dans la planification des travaux pour la commune.

Ainsi, les travaux entrepris ces dernières années, et ceux prévus les années à venir, consistent principalement à compléter l'équipement des routes en zone résidentielle (mise en place d'un système séparatif pour l'évacuation des eaux), et à équiper les routes en zones artisanales et industrielles (équipement complet). Dans ce cadre, la planification des travaux de route pour les prochaines années à venir peut être résumée ainsi :

- 2015**
  - Réfection du Chemin du Milieu
  - Réfection de la Rue du Levant
  - Réfection du revêtement de la T9, tronçon Route de Bassin – Rue du Bourg
  - Etudes pour réfection de la Rue des Ateliers
  - Etudes pour desserte de la Zone artisanale
  - Etudes pour desserte de la Zone industrielle
  - Etudes pour projet AggloSion
  - Réfection de la Ruelle du Collège
- 2016-2017**
  - Réfection de la Rue des Ateliers
  - Création de la desserte de la Zone artisanale
  - Création de la desserte de la Zone industrielle
  - Réfection de la Rue du Moulin
  - Réfection de la Rue de Champmarais
  - Réfection de la Route de l'Est
  - Réfection de la Rue des Vignerons (au droit de la future Place des Vignerons)
- Dès 2017**
  - Réalisation des mesures définies par le projet AggloSion
  - Réalisation des mesures ROUTES liées à la correction des torrents Ouest : Route de la Jonction, Route des Îles, Rue de la Millière, Chemin Nord, Chemin de la Préfecture et Chemin des Sports.

Le développement des zones artisanales et industrielles s'accroît ces dernières années. Pour la zone industrielle, une nouvelle route sera aménagée en parallèle au canal Sion-Riddes (au Sud de Biofruits SA) et en parallèle à la voie de chemin de fer de Aproz Sources Minérales SA (à l'Ouest de Biofruits SA). Cet aménagement assurera la valorisation des parcelles situées entre le Nord du canal Sion-Riddes et le Camping du Botza.

Pour la zone artisanale, un projet est actuellement à l'étude pour la création d'une nouvelle route de desserte par le Sud, reliant la Route des Ateliers à la Rue de la Jonction en limite Sud de la zone artisanale, et remontant jusqu'au Manège de Vétroz, le long du canal du Couchant. Ce nouvel accès assurera le développement des parcelles situées au Sud de la zone artisanale. En marge de ce projet, la Municipalité prévoit la réfection et le redimensionnement de la Route des Ateliers qui est en mauvais état.

En zone résidentielle, les quartiers de Champmarais, de la Millière et du Vieux-village ne sont pas encore équipés d'un système séparatif d'évacuation des eaux. La réfection de ces routes étant prioritaire, les travaux débiteront dès 2016 par le quartier de Champmarais. Pour la rénovation des routes du Vieux-village, une première étape sera effectuée en marge des travaux publics en cours ou projetés (UAPE, Place des Vignerons, Correction du torrent Moulin, Chauffage à distance). Pour le quartier de la Millière, les travaux de correction des trois torrents Ouest (Creussetaz, Plantys et Péteille) doivent pour des raisons techniques impérativement être effectués avant la réfection de ces routes. L'élaboration du projet de correction des trois torrents est actuellement en cours et soumis à de longues procédures, la réfection des routes de ce quartier est planifiée au plus tôt en 2017.

*Pour la «Commission des travaux»  
André Fontannaz, président et Nicolas Berner, chef technique*



# EXTRAITS DES DÉCISIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL - 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

### Personnel communal

- Décide l'engagement de Mmes Elsa Vouillamoz, Line Monod, Gaëlle Théoduloz et Lucia Estevan en qualité d'éducatrices de l'enfance au sein des différentes structures municipales.
- Décide l'engagement de Mme Sophie Dondainaz en qualité de collaboratrice administrative au sein du service technique.

### Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2014 de la Municipalité.
- Prend connaissance du rapport de contrôle soumis par la fiduciaire Fidag S.A., responsable de la révision.

### Travaux publics

- En lien avec la réfection des puits du Botza, adjuge le raccordement électrique à l'entreprise A. Pilet S.A. et l'installation sanitaire à l'entreprise Charly Gaillard & Fils S.A.
- Prend connaissance de l'adjudication par l'Etat du Valais de la réfection du revêtement bitumineux du lot 3 de la route cantonale T9 à l'entreprise Joseph Carron S.A.
- Attribue les travaux complémentaires relatifs à la digue du torrent de la Creusetz à l'entreprise Implenia.
- Dans le cadre des mesures urgentes autorisées par l'Office fédéral de l'environnement suite aux intempéries de l'été 2014, attribue la fourniture nécessaire au couvrement du torrent des Plantys en plaine à l'entreprise Boillat et Fils S.A.
- Adjuge les travaux de rénovation de la piste de sprint de Bresse ainsi que le nettoyage et la réfection du marquage de la piste de sprint des Plantys à l'entreprise RealSport Group S.A.
- Concernant l'entretien des routes, adjuge le pontage des fissures à l'entreprise Pittet-Chatelan S.A.
- En concertation avec la commune d'Ardon, adjuge le curage du dépotoir de la Lizerne à l'entreprise Moren Frères S.A.
- Concernant l'éclairage du terrain de football nord, adjuge les fournitures à l'entreprise Dysbox S.A. et le montage ainsi que la pose à l'ESR.
- Adjuge à l'entreprise Dénériaz S.A. les travaux de génie civil pour la rue du Levant et le chemin du Milieu. Les travaux sanitaires pour le chemin du Milieu sont par ailleurs confiés à l'entreprise Charly Gaillard & Fils S.A.
- Dans le cadre de la sécurisation des falaises de Balavaud, adjuge la fourniture de filets pare-pierres à l'entreprise Pfeifer Isofer AG, et la pose de ces filets à l'entreprise Gianinetti S.A.
- Suite à la demande du Service des routes, transports et cours d'eau, approuve le projet de déplacement du passage piéton du tronçon « Balavaud », tel que proposé par le canton.
- Adjuge les travaux liés au lot 3 « vieux-village » de la réfection des torrents des Moulins et des Fontaines à l'entreprise Evéquoz S.A.

### Constructions

- En lien avec les travaux de construction des structures de la petite enfance, procède aux adjudications suivantes : installation de jeux urbains à Hinnen S.A., rideaux acoustiques à Eberhard Scènes S.A., enrobés colorés à Colas S.A., espaces ludiques à Espaces Ludiques, menuiserie courante à Capelli Sàrl, mobilier à Interoffice, ouvrages métalliques à Bitz & Savoye S.A., places de jeu et de sport à Qualifloor Jank + Blatter AG, textiles à Swiss Confection Sàrl, tables de réfectoire et bureaux à Sola Didact Sàrl.
- Valide le projet de refonte du Règlement communal des constructions (RCC) et soumettra celui-ci au Conseil général pour homologation.

### Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Propose à l'Etat du Valais l'engagement de M. Alain Vergère en qualité de nouvel enseignant, suite à la mise au concours du poste.
- Prend connaissance du nombre d'inscriptions dans les structures de la petite enfance pour la rentrée 2015-2016.
- Déploie le peu de présence à la séance Pédibus organisée le 1er juin 2015.
- Prend note que l'Escale sera ouverte durant les vacances scolaires.

### Demandes et divers

- Prend note du rapport annuel de l'Office du tourisme des Coteaux du Soleil, et du déménagement du bureau au 1er mai 2015.
- Prend connaissance des engagements suivants dans des structures liées à la Municipalité : auprès de l'APEA, de M. Fabio da Cruz et de Mme Elodie Michel en tant que secrétaires ; auprès du CMSS, de M. Pascal Comby en tant que directeur et de Mme Céline Barras en tant que responsable du service social ; auprès du Foyer Haut-de-Cry, de Mme Marie Campanile-Sauthier en tant que secrétaire.
- Suite à la nécessité de nommer officiellement deux rues, valide les dénominations Route de la Zone Industrielle et Route de Praz-Pourris.
- Prend note de la désignation par le PLR de deux nouveaux conseillers généraux, à savoir M. Reynald Schrago et Mme Margot Petter, suite aux départs de Mmes Sylvia Delaloye et Marie-Christine Petter.
- Entérine la nouvelle version des Directives concernant l'attribution des mérites sportifs et culturels vétrozains.



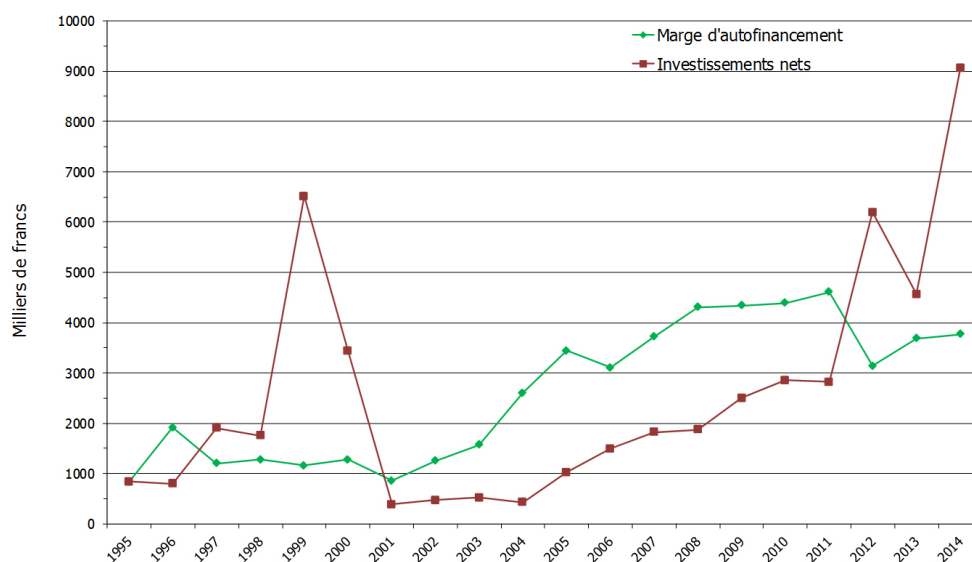
# INFORMATIONS OFFICIELLES FINANCES COMMUNALES - COMPTES 2014



## A) RÉCAPITULATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

CENTRES DE CHARGES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Administration générale	1'299'879.43	41'025.50	121'152.34	---
Sécurité publique	1'091'662.05	481'090.65	301'911.85	38'443.75
Enseignement & formation	5'631'970.30	104'332.25	3'883'303.80	497'425.40
Culture, loisirs, culte	848'259.35	17'737.00	261'727.25	---
Santé	291'746.45	---	---	---
Prévoyance sociale	3'596'946.45	1'125'782.85	2'740'917.20	---
Trafic	1'961'715.89	51'873.10	781'038.35	---
Protection & aménagement de l'environnement	3'326'469.88	2'571'728.90	2'702'666.50	1'282'104.40
Economie publique	578'591.05	607'883.16	39'033.00	---
Finances & impôts	1'076'759.90	14'454'030.56	48'539.90	---
<b>Totaux</b>	<b>19'704'000.75</b>	<b>19'455'483.97</b>	<b>10'880'290.19</b>	<b>1'817'973.55</b>

## EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS NETS



## B) COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2014	BUDGET 2014
Revenus	19'455'483.97	16'895'500.--
./. charges y compris amortissements	- 19'704'000.75	- 19'282'250.--
<b>Résultat net 2014</b>	<b>- 248'516.78</b>	<b>- 2'386'750.--</b>
Amortissements comptables	4'020'900.--	4'785'200.--
<b>Marge d'autofinancement 2014</b>	<b>3'772'383.22</b>	<b>2'398'450.--</b>

## C) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2014	BUDGET 2014
Investissements bruts	10'880'290.19	12'889'100.--
./. recettes d'investissements	- 1'817'973.55	- 3'927'500.--
<b>Investissements nets 2014</b>	<b>9'062'316.64</b>	<b>8'961'600.--</b>

## D) COMPTE DE FINANCEMENT

	COMPTES 2014	BUDGET 2014
Marge d'autofinancement	3'772'383.22	2'398'450.--
./. investissements nets	- 9'062'316.64	- 8'961'600.--
<b>Insuffisance de financement 2014</b>	<b>- 5'289'933.42</b>	<b>- 6'563'150.--</b>

L'insuffisance de financement effectif des investissements nets 2014 est par conséquent inférieure de Fr. 1'273'216.58 au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que le recours à l'emprunt est moindre de 19.4 % à la prévision établie.

Ceci s'explique par:

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue	1'373'933.22
2. des investissements nets supérieurs à la prévision	- 100'716.64
<b>Soit un écart favorable de l'insuffisance de financement de</b>	<b>1'273'216.58</b>

La marge d'autofinancement dégagée en 2014 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants:

1. écart favorable enregistré sur les recettes	2'559'983.97
2. écart défavorable enregistré sur les dépenses	-1'186'050.75
<b>Soit un écart global favorable de</b>	<b>1'373'933.22</b>

Les dépenses du compte d'investissement, avec Fr. 10'880'290.19, sont inférieures de Fr. 2'008'809.81 à celles budgétisées, ceci étant principalement dû aux retards pris sur les chantiers de la correction de la Lizerne ainsi que de la partie nord du projet de densification.

Les recettes étant quant à elles inférieures de Fr. 2'338'232.15 aux prévisions en raison du report de subventions en lien avec la correction des cours d'eau, le volume des investissements nets s'élève à Fr. 9'062'316.64 et est supérieur de Fr. 100'716.64 à la prévision établie.

Pour le Conseil Municipal  
Laurent Seppey, secrétaire municipal



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
www.vetroz.ch

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.